



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/246/Add.1
13 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A
L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

FINANCEMENT DU GROUPE D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES
EN AMERIQUE CENTRALE

Additif

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. MESURES INITIALES AUTORISANT L'ENGAGEMENT DE DEPENSES POUR LE GROUPE D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES EN AMERIQUE CENTRALE	4 - 5	3
III. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LE GROUPE D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES EN AMERIQUE CENTRALE POUR LA PERIODE ALLANT DU 7 NOVEMBRE 1989 AU 6 MAI 1990	6 - 10	4
A. Plan d'opérations	7 - 9	4
B. Hypothèses générales	10	6
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	11	7
V. GESTION FINANCIERE DU GROUPE D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES EN AMERIQUE CENTRALE	12	7
VI. DECISION QUE DEVRA PRENDRE L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION	13	7

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
ANNEXES	
I. Etat récapitulatif des prévisions de dépenses pour la période allant du 7 novembre 1989 au 6 mai 1990	8
II. Informations complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour la période allant du 7 novembre 1989 au 6 mai 1990	11
III. Tableau d'effectifs du personnel civil	28
IV. Etat récapitulatif des prévisions de dépenses pour la période de 12 mois allant du 7 mai 1990 au 6 mai 1991	29

/...

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 644 (1989) du 7 novembre 1989, le Conseil de sécurité a décidé de constituer immédiatement, sous son autorité, un Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUSCA). Par la même résolution, le Conseil de sécurité a approuvé le rapport du Secrétaire général (S/20895), en date du 11 octobre 1989, présenté conformément à la résolution 637 (1989) du Conseil en date du 27 juillet 1989, et a décidé que l'ONUSCA serait créé pour une période de six mois, sauf indication contraire du Conseil. Dans le cadre des trois documents précités, le mandat de l'ONUSCA, tel qu'il est exposé au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général, serait de procéder sur place à des vérifications touchant :

a) La cessation de l'assistance aux forces irrégulières et aux mouvements insurrectionnels;

b) L'interdiction d'utiliser le territoire d'un Etat pour mener des actes d'agression contre d'autres Etats.

2. Pour s'acquitter de son mandat, l'ONUSCA devrait avoir la possibilité :

a) De surveiller de façon régulière les zones où l'on signalerait la présence de bases ou de camps de forces irrégulières et de mouvements insurrectionnels;

b) De surveiller de façon régulière les frontières terrestres, maritimes et aériennes qui pourraient être traversées en cas d'opérations militaires ou d'opérations d'assistance du type exclu aux termes des paragraphes 6 a) et 6 b) du rapport du Secrétaire général (S/20895);

c) D'enquêter immédiatement sur toute plainte reçue de l'un des cinq gouvernements au sujet de violations présumées des dispositions relatives à la cessation de l'assistance et à l'interdiction d'utiliser le territoire d'un Etat.

3. Au paragraphe 27 de son rapport, le Secrétaire général recommande, s'agissant du mode de financement de l'ONUSCA, qu'au cas où le Conseil déciderait de constituer le groupe, "ses coûts soient considérés comme des dépenses de l'Organisation, devant être supportées par les Membres conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte". Le Secrétaire général a par ailleurs l'intention "de recommander à l'Assemblée générale que les contributions à percevoir des Etats Membres soient créditées à un compte spécial qui serait créé à cet effet."

II. MESURES INITIALES AUTORISANT L'ENGAGEMENT DE DEPENSES POUR LE GROUPE D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES EN AMERIQUE CENTRALE

4. Pour donner suite immédiatement à la décision du Conseil de sécurité portant création de la mission, le Secrétaire général a demandé l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, conformément aux dispositions de la résolution 42/227 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987, pour engager des dépenses d'un montant maximum de 3 450 000 dollars. Cette autorisation d'engagement de dépenses était nécessaire

/...

pour couvrir dans l'immédiat certaines dépenses entre la date de la décision du Conseil de sécurité, le 7 novembre, et la décision de l'Assemblée générale quant au financement de l'ONUCA, à sa quarante-quatrième session. Il s'agit du coût des communications, des transports et du matériel de bureau, de l'indemnité de subsistance du personnel militaire et civil, ainsi que du coût du transport de personnel dans la zone de la mission.

5. Le Secrétaire général croit comprendre que, lorsque les crédits ouverts par l'Assemblée générale auront été débloqués, il sera de nouveau autorisé, conformément aux dispositions de la résolution 42/227, à engager des dépenses pour l'ONUCA, comme il l'a déjà fait antérieurement. Il serait ainsi en mesure de contracter les nouveaux engagements pour les dépenses imprévues et extraordinaires que le maintien de la paix et de la sécurité pourrait entraîner avant la fin de 1989, et ce, jusqu'à concurrence du montant fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/227.

III. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LE GROUPE D'OBSERVATEURS DES
NATIONS UNIES EN AMERIQUE CENTRALE POUR LA PERIODE ALLANT
DU 7 NOVEMBRE 1989 AU 6 MAI 1990

6. Le Secrétaire général estime que, pour la période de six mois allant du 7 novembre 1989 au 6 mai 1990, les dépenses relatives à l'ONUCA s'élèveront à un montant brut de 40,8 millions de dollars (montant net : 40,2 millions de dollars), calculé sur la base du coût intégral. Ce chiffre comprend le montant nécessaire pour faire face aux dépenses engagées en vertu de l'autorisation visée au paragraphe 3 ci-dessus. Ces prévisions sont ventilées en annexe I au présent rapport, des informations complémentaires étant présentées à l'annexe II; le tableau d'effectifs proposé figure à l'annexe III. Les dépenses prévues pour la période de 12 mois au-delà du 6 mai 1990 sont indiquées à l'annexe IV. Certains des facteurs qui ont conduit à formuler ces prévisions de dépenses sont exposés ci-après.

A. Plan d'opérations

7. Le plan d'opérations de l'ONUCA est le suivant :

- a) Un quartier général à Tegucigalpa (Honduras);
- b) Un bureau de liaison dans les capitales du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua;
- c) Trente-trois centres de vérification, dotés chacun d'une équipe mobile d'observateurs militaires;
- d) Une unité navale, composée d'un maximum de huit bâtiments;
- e) Une unité aérienne, composée d'un avion et de 12 hélicoptères.

/...

8. Une fois entièrement déployé, l'ONUSCA devra être composé des personnels ci-après :

- a) Un total de 260 observateurs militaires;
- b) Les équipages et le personnel d'appui pour l'unité aérienne (un avion et 12 hélicoptères), soit au total 115 personnes;
- c) L'équipage et le personnel d'appui de l'unité navale, soit 50 personnes;
- d) Quatorze personnes nécessaires à un petit service médical;
- e) Au total, 104 fonctionnaires internationaux de l'ONU chargés de diverses tâches d'ordre politique et administratif;
- f) Quatre-vingt-deux agents civils recrutés localement.

Les équipes mobiles d'observateurs militaires seront constituées dans le plus grand souci d'efficacité, chacune étant composée d'au moins sept observateurs disposant d'hélicoptères, de véhicules et de bâtiments de mer. Les observateurs seront regroupés dans les centres de vérification. L'ONUSCA devrait, dans les premiers stades, disposer de l'assistance d'un petit groupe militaire de transmissions, composé au total de 50 personnes, en attendant la mise sur pied du réseau de télécommunications nécessaire qui serait exploité par du personnel civil des Nations Unies.

9. L'ONUSCA sera déployé en quatre phases :

- a) Phase I : un groupe d'avant-garde, composé de 30 officiers et civils des services d'appui et dirigé par le chef du Groupe d'observateurs militaires, qui se rendrait dans la région dans les sept jours qui suivraient l'adoption de la résolution habilitante de l'Assemblée générale, c'est-à-dire jour J* + 7;
- b) Phase II : quatre semaines au plus tard après l'adoption de la résolution nécessaire de l'Assemblée générale (c'est-à-dire au plus tard J + 28), les effectifs de l'ONUSCA seront portés à 99 observateurs militaires au total, plus cinq hélicoptères et huit bateaux. Ils seront déployés au quartier général du Groupe, dans les cinq bureaux de liaison et dans les 10 centres de vérification (il y en aura au moins un dans chaque pays);
- c) Phase III : trois mois au plus tard après l'adoption de la résolution nécessaire de l'Assemblée générale (c'est-à-dire au plus tard J + 92), 63 observateurs de plus seront déployés dans neuf autres centres de vérification, avec quatre hélicoptères de plus;

* Le jour J étant la date de l'adoption de la résolution habilitante par l'Assemblée générale concernant l'ONUSCA.

/...

d) Phase IV : le calendrier de cette phase sera fixé en fonction des progrès et des résultats obtenus durant les trois premières phases et en fonction d'autres facteurs pertinents. Durant cette phase, 98 autres observateurs militaires et trois hélicoptères de plus seront déployés dans 14 nouveaux centres de vérification.

B. Hypothèses générales

10. Le plan a été mis au point en tenant compte des hypothèses générales suivantes :

a) Des accords seront conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les Gouvernements du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, au moment de la création de l'ONUCA, pour accorder au Groupe toutes les facilités et tous les privilèges et immunités nécessaires à l'exécution de son mandat, conformément à la Convention sur les privilèges et les immunités des Nations Unies (voir la résolution 22A (I) de l'Assemblée générale). Les gouvernements hôtes s'engageront à assurer au personnel de l'ONUCA la pleine et entière liberté de mouvement sur leur territoire, ainsi que la liberté de franchir leurs frontières terrestres, maritimes et aériennes. Les gouvernements s'engageront à fournir à leurs frais des locaux appropriés pour le quartier général, les bureaux de liaison et les centres de vérification de l'ONUCA, ainsi que l'espace nécessaire pour assurer l'entretien, le ravitaillement et le stationnement ou le mouillage des aéronefs et des patrouilleurs;

b) La plus grande partie du matériel logistique et de transmissions nécessaire à l'ONUCA devra faire l'objet d'achats effectués sur le plan international ou local, conformément à la procédure d'achat normale de l'Organisation des Nations Unies;

c) Les gouvernements hôtes n'étant peut-être pas en mesure de fournir tous les locaux à usage de bureaux nécessaires à l'ONUCA, les locaux supplémentaires éventuellement nécessaires seraient fournis selon les modalités suivantes :

i) Quartier général et bureaux de liaison

Dans les cas où les locaux nécessaires ne pourraient pas être fournis par les gouvernements hôtes, des locaux à usage de bureaux seront loués pour le quartier général et les bureaux de liaison;

ii) Centres de vérification

Les locaux devant abriter certains des centres de vérification seront achetés et installés dans les cas où ils ne pourront être fournis par les gouvernements hôtes;

d) Une indemnité sera versée à l'ensemble des observateurs militaires, du personnel médical et des fonctionnaires internationaux. Cette indemnité sera également versée aux autres personnels militaires pour couvrir leurs frais de logement et de nourriture. Tous les personnels militaires et civils affectés ou se trouvant provisoirement au quartier général et aux bureaux de liaison se procureront leur propre logement;

/...

e) Les montants estimatifs comprennent les frais d'installation non renouvelables prévus au cours des quelques premiers mois de la mission;

f) Les observateurs militaires affectés à l'ONUCA seront fournis par les Etats Membres dans les mêmes conditions que les observateurs mis à la disposition de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et les prévisions de dépenses ont été calculées conformément à cette pratique établie. Les gouvernements fournissant d'autres personnels militaires seront remboursés sur la base des taux standard fixés à cet effet par l'Assemblée générale;

g) Les Etats Membres fourniront le personnel médical sur la même base que dans le cas des observateurs.

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

11. Le Secrétaire général demande aux Etats Membres de verser des avances, à titre volontaire, pour couvrir les dépenses initiales de l'ONUCA en attendant que l'Assemblée générale prenne une décision formelle. Le Secrétaire général demande aussi à tous les gouvernements d'envisager de verser des contributions volontaires pour financer la mise en place et les opérations de l'ONUCA. Entre-temps, dans toute la mesure du possible, des avances seront prélevées sur le fonds d'affectation spéciale couvrant les activités d'établissement et de maintien de la paix des Nations Unies pour faire face aux dépenses essentielles liées à la mise en place de l'ONUCA.

V. GESTION FINANCIERE DU GROUPE D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES EN AMERIQUE CENTRALE

12. Le Secrétaire général recommande d'ouvrir, en vertu de l'article 6.6 du règlement financier de l'Organisation, un compte spécial pour l'ONUCA, afin de comptabiliser les recettes et les dépenses de la mission. La comptabilité sera établie pour la période correspondant au mandat approuvé de l'ONUCA. Si ce mandat était prorogé au-delà du 6 mai 1990, des arrangements comptables appropriés seraient proposés à l'Assemblée générale.

VI. DECISION QUE DEVRA PRENDRE L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

13. L'attention est appelée sur les ouvertures de crédit ou autorisations de dépenses nécessaires au financement de l'ONUCA :

a) Une décision doit être prise au sujet des prévisions de dépenses et des ouvertures de crédit pour l'ONUCA, y compris la répartition des dépenses, pour la période de six mois allant du 7 novembre 1989 au 6 mai 1990;

b) Le Secrétaire général doit être habilité à engager des dépenses pour le compte de l'ONUCA et à répartir ces montants après le 6 mai 1990, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'ONUCA au-delà de cette date.

/...

ANNEXE I

Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale

Etat récapitulatif des prévisions de dépenses pour la période allant
du 7 novembre 1989 au 6 mai 1990

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1.	<u>Dépenses afférentes au personnel militaire</u>		
a)	<u>Observateurs militaires</u>		
	Indemnité de subsistance	2 060,4	
	Frais de voyage lors du déploiement, de la relève et du rapatriement	1 274,0	
	Indemnité d'habillement et d'équipement	26,0	3 360,4
			<hr/>
b)	<u>Autre personnel militaire</u>		
	Remboursement au taux standard des coûts afférents aux contingents	812,5	
	Indemnité de subsistance	1 652,2	
	Frais de voyage lors du déploiement, de la relève et du rapatriement	641,9	3 106,6
			<hr/>
2.	<u>Dépenses afférentes au personnel civil</u>		
a)	<u>Personnel médical</u>		
	Indemnité de subsistance	148,4	
	Frais de voyage lors du déploiement, de la relève et du rapatriement	68,6	
	Indemnité d'habillement et d'équipement	1,4	218,4
			<hr/>
b)	<u>Personnel recruté sur le plan international et sur le plan local</u>		
	Traitements du personnel recruté sur le plan international	2 204,7	
	Traitements du personnel recruté sur le plan local	315,0	
	Dépenses communes de personnel	1 849,7	
	Indemnité de subsistance (missions)	1 155,4	
	Indemnité de représentation	1,8	
	Frais de voyage	78,0	5 604,6
			<hr/>

/...

3.	<u>Locaux et logement</u>		
	Acquisition, construction et rénovation	4 006,0	
	Location et entretien	186,0	
	Eclairage, chauffage, énergie et eau	55,0	4 247,0
		<hr/>	
4.	<u>Acquisition, exploitation et entretien de navires</u>		
	Acquisition de patrouilleurs fluviaux	120,0	
	Transport et mise en place de patrouilleurs rapides fournis par les gouvernements	150,0	
	Exploitation, réparation et entretien	416,0	
	Carburant	147,0	
	Assurance	20,0	853,0
		<hr/>	
5.	<u>Location, exploitation et entretien d'aéronefs</u>		
a)	<u>Avions</u>		
	Mise en poste et remise en poste	50,0	
	Remboursement des opérations	690,0	
	Carburant	72,0	
	Peinture et frais de manutention au sol	35,0	
	Assurance	41,0	888,0
		<hr/>	
b)	<u>Hélicoptères</u>		
	Mise en poste et remise en poste	1 080,0	
	Remboursement des opérations	5 652,0	
	Carburant	158,2	
	Pièces détachées (stock initial et réapprovisionnement)	600,0	
	Peinture	44,0	
	Assurance	480,0	8 014,2
		<hr/>	
6.	<u>Achat de matériel de transport</u>		
	Location de véhicules	582,5	
	Achat de véhicules	3 523,3	
	Pièces détachées	65,0	
	Carburant, huile et lubrifiant	113,0	
	Equipement d'un atelier et réparations commerciales	142,0	
	Assurance	21,3	4 447,1
		<hr/>	

/...

7.	<u>Communications</u>		
a)	<u>Transport aérien et déploiement de l'unité de transmissions</u>		
	Transport aérien et remboursement des frais de voyage	338,0	
	Réparations et entretien du matériel	60,0	398,0
			<hr/>
b)	<u>Achat et location de matériel et services de communications</u>		
	Matériel de communications et pièces détachées	4 833,2	
	Groupes électrogènes et pièces détachées	395,8	
	Matériel téléphonique	357,0	
	Matériel d'entretien et de réparation	356,5	
	Fournitures électriques	84,0	
	Téléphone, télex, télécopie, valise diplomatique, envois postaux et location de boîtes postales	218,0	
	Aides à la navigation aérienne et au sol	360,0	6 604,5
			<hr/>
8.	<u>Achat d'autres matériels</u>		
	Mobilier et matériel de bureau	389,0	
	Autres matériels	250,0	639,0
			<hr/>
9.	<u>Fournitures et services</u>		
	Vérification externe des comptes	12,0	
	Dépenses de représentation	6,0	
	Services contractuels	32,0	
	Services et examens médicaux	80,2	
	Demandes d'indemnités et de règlements	24,6	
	Fournitures diverses	92,0	
	Fournitures et matériel médicaux	104,0	
	Fourniture de bureau	30,0	
	Abonnements	18,0	
	Uniformes et habillement	60,4	
	Intendance et magasins	235,0	694,2
			<hr/>
10.	<u>Dépenses préliminaires</u>		250,0
11.	<u>Fret et camionnage</u>		375,0
12.	<u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>		500,0
13.	<u>Contributions du personnel</u>		600,0
	Dépenses totales, 1 à 13		<hr/> 40 800,0 <hr/>
14.	<u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>		(600,0) <hr/>

ANNEXE II

Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale

Informations complémentaires concernant les prévisions de dépenses
pour la période allant du 7 novembre 1989 au 6 mai 1990

I. PREVISIONS DE DEPENSES

1. Ces prévisions ont été calculées, chaque fois que possible, sur les bases ci-après :

a) Indemnité journalière de subsistance

Les taux suivants ont été déterminés pour les différents pays concernés à l'issue d'une étude préliminaire des coûts réalisée par la mission de reconnaissance qui s'est rendue dans la région en septembre 1989.

<u>Pays</u>	<u>30 premiers jours</u>	<u>A partir du trente et unième jour</u>
(En dollars des Etats-Unis)		
Costa Rica	102	52
El Salvador	60	60
Guatemala	54	54
Honduras	106	65
Nicaragua	120	75

b) Frais de voyage (relève) aller et retour

On a tablé sur une moyenne de 4 900 dollars par personne pour chaque voyage aller et retour par vol régulier, y compris 100 kilogrammes de bagages non accompagnés. Ce chiffre est une moyenne des tarifs en vigueur à partir d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et du Moyen-Orient, pondérée par le nombre estimatif des membres de la mission en provenance de chaque ville.

c) Observateurs militaires et personnel médical (civil)

On prévoit à ce titre des indemnités journalières de subsistance, calculées sur la base des taux indiqués plus haut à l'alinéa a), des indemnités d'habillement et d'équipement, à raison de 200 dollars par personne et par an, et les frais de voyage aller et retour mentionnés à l'alinéa b) ci-dessus. Il n'est pas prévu de remboursement aux gouvernements au titre des traitements et indemnités du personnel national relevant de cette catégorie.

/...

d) Personnel militaire autre que les observateurs

Les sommes remboursables aux gouvernements ont été calculées sur la base des taux standard fixés par l'Assemblée générale, à savoir 950 dollars par personne et par mois comme solde de base, plus 280 dollars pour les spécialistes (25 % des effectifs) et 65 dollars pour l'amortissement du coût du paquetage et de l'équipement individuels.

e) Dépenses relatives au personnel civil

Dans le cas du personnel international, les traitements et dépenses communes de personnel ont été calculés déduction faite de la contribution du personnel et sur la base des coûts standard en vigueur (version 22). On a utilisé les coûts de New York pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et pour les agents des services généraux et les taux applicables au personnel technique administratif pour les agents du Service mobile.

Pour le personnel local, les traitements et dépenses communes de personnel, déduction faite également de la contribution du personnel, sont estimés à 10 800 dollars par personne et par an, ce chiffre représentant une moyenne des points médians des barèmes de rémunération locaux actuellement en vigueur au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua.

f) Déploiement de la mission

Le déploiement de la mission se ferait en quatre phases successives, indiquées ci-après :

Phase I : J + 7 jours, soit 175 jours dans la zone de la mission

Phase II : J + 28 jours, soit 154 jours dans la zone de la mission

Phase III : J + 92 jours, soit 90 jours dans la zone de la mission

Phase IV : J + 120 jours, soit 62 jours dans la zone de la mission
(voir par. 8 d) du rapport)

Le jour J est censé être la date à laquelle l'Assemblée générale adopterait la résolution nécessaire pour donner effet au mandat de l'ONUCA.

II. DEPENSES RELATIVES AU PERSONNEL MILITAIRE

A. Observateurs militaires

2. Ces prévisions englobent les frais de voyage aller et retour, l'indemnité journalière de subsistance et l'indemnité d'habillement et d'équipement, pour un total de 260 observateurs militaires, qui seraient déployés dans les différents pays de la zone de la mission selon le calendrier et la répartition géographique indiqués ci-après :

/...

<u>Phases</u>	<u>Costa Rica</u>	<u>El Salvador</u>	<u>Guatemala</u>	<u>Honduras</u>	<u>Nicaragua</u>	<u>Total</u>
I	3	3	3	9	3	21
II	14	7	14	29	14	78
III	-	14	-	21	28	63
IV	7	14	14	28	35	98
Total	24	38	31	87	80	260

Dollars E.-U.

Indemnité de subsistance 2 060 400

[Payable à 260 observateurs répartis comme il est
 indiqué ci-dessus, sur la base des taux indiqués au
 paragraphe 1 a)]

Frais de voyage (relève) 1 274 000

(Coût du voyage aller et retour, par vol régulier, pour
 chacun des 260 observateurs militaires)

Indemnité d'habillement et d'équipement 26 000

[Calculée à raison de 200 dollars par observateur et par an
 (260 x 100)]

B. Personnel militaire autre que les observateurs

3. Ces prévisions correspondent au coût du déploiement de
 165 personnes, selon le calendrier indiqué ci-après. Le montant
 prévu comprend également les sommes remboursables à ce titre aux
 gouvernements qui fourniraient cette catégorie de personnel,
 calculées sur la base des taux standard [voir plus haut par. 1 d)],
 ainsi que les indemnités de subsistance payables [sur la base des
 taux indiqués au paragraphe 1 a)] pendant une période de
 déploiement intérimaire de 60 jours aux membres du groupe des
 transmissions mentionné plus loin au paragraphe 8 a).

/...

Dollars E.-U.

<u>Phases</u>	<u>Appui naval</u>	<u>Appui hélicopté</u>	<u>Appui aéroporté</u>	<u>Total</u>
I	-	-	15	15
II	20	53	-	73
III	15	35	-	50
IV	15	12	-	27
Total	50	100	15	165

Remboursement des dépenses relatives au personnel militaire 812 500

(Taux standard)

Indemnité de subsistance 1 652 200

(Taux applicables dans les différents pays d'affectation)
 Cette indemnité remplace les biens et services (logement, rations, bien-être et loisirs, etc.) habituellement assurés au personnel militaire. Ce personnel se répartirait comme suit : appui naval : 50 personnes, dont 8 affectées au Costa Rica et 42 en El Salvador; appui hélicopté : 100 personnes, dont 7 affectées au Costa Rica, 11 en El Salvador, 6 au Guatemala, 61 au Honduras et 15 au Nicaragua; appui aéroporté : 15 personnes, toutes affectées au Honduras; une unité militaire de transmissions serait déployée dans la zone de la mission à titre intérimaire (pendant 60 jours), dont 5 personnes au Costa Rica, 18 en El Salvador, 4 au Guatemala, 18 au Honduras et 5 au Nicaragua.

Frais de voyage (relève) 641 900

(Coût d'un voyage aller et retour pour 131 personnes appartenant à cette catégorie de personnel militaire. Vingt-cinq autres se rendraient dans la zone de la mission par d'autres moyens, dont 20 en bateau et 5 en avion militaire.)

/...

III. DEPENSES RELATIVES AU PERSONNEL CIVIL

A. Personnel médical

Dollars E.-U.

4. Ces prévisions correspondent au coût d'une unité médicale composée de 14 personnes, qui arriverait dans la zone de la mission durant la phase I de l'opération. Les affectations seraient décidées par le chef du groupe d'observateurs militaires au vu de la situation dans la zone de la mission.

Indemnité de subsistance	148 400
(Taux applicables dans les pays d'affectation)	
Frais de voyage (relève)	68 600
(A raison d'un voyage aller et retour par personne)	
Indemnité d'habillement et d'équipement	1 400
(A raison de 200 dollars par personne et par an)	

B. Traitements des fonctionnaires internationaux et des agents locaux

5. Les prévisions correspondent au coût de 210 postes, dont 186 dans la zone de la mission (104 fonctionnaires internationaux et 84 agents locaux - voir annexe III) et 24 à New York. Pour tenir compte des délais de recrutement imputables au déploiement progressif des effectifs, on a appliqué un abattement moyen de 10 %.

Traitements des fonctionnaires internationaux	2 204 700
(Coûts standard, version 22)	
Traitements des agents locaux	315 000
(Moyenne des points médians des barèmes de rémunération locaux en vigueur dans les différents pays)	
Dépenses de personnel	1 849 700
(Coûts standard et barèmes de rémunération locaux)	
Indemnité de subsistance (missions)	1 155 400
(Taux applicables dans les différents lieux d'affectation, pour des fonctionnaires sans charges de famille)	

/...

Dollars E.-U.

Indemnité de représentation	1 800
(Classe D-2 et au-dessus - 1 SSG et 2 D-2)	
Frais de voyage	78 000
[Frais de voyage aller et retour pour 24 fonctionnaires du Siège qui se rendraient dans la zone de la mission pour une huitaine de jours (68 000 dollars) et frais de voyage de vérificateurs des comptes (10 000 dollars)]	
6. <u>Bureaux et locaux</u> :	
Acquisition, construction et rénovation	4 006 000
[Il est prévu d'acheter et de monter 22 unités préfabriquées pour y installer les centres de vérification, locaux qui ne seraient vraisemblablement pas fournis par les gouvernements hôtes (3 731 000 dollars), ainsi que de rénover 11 bâtiments existants, mis à la disposition du Groupe par les gouvernements hôtes (275 000 dollars).]	
Location et entretien	186 000
[Le montant indiqué correspond au coût de la location de locaux - dont on a présumé qu'ils ne seraient pas fournis par les gouvernements hôtes - pour le quartier général du Groupe (90 000 dollars) et quatre bureaux de liaison (96 000 dollars), pendant six mois. Il doit permettre également de financer des transformations mineures, des réparations, et l'entretien général des locaux.]	
Eclairage, chauffage, énergie et eau	55 000
(Ce chiffre correspond aux dépenses d'électricité et d'eau, dans tous les lieux d'affectation.)	
7. <u>Acquisition, fonctionnement et entretien de bateaux</u> :	
Achat de vedettes fluviales	120 000
(Il est prévu d'acheter quatre vedettes fluviales pour patrouiller le fleuve San Juan, qui sépare le Costa Rica du Nicaragua.)	

/...

Dollars E.-U.

Déplacement de vedettes rapides mises à la disposition de la mission par un gouvernement 150 000

[On prévoit qu'un gouvernement de la région prêtera quatre vedettes rapides pour patrouiller le golfe de Fonseca. A raison de 250 dollars l'heure, le déplacement (aller et retour) de ces vedettes coûterait 75 000 dollars, auxquels il faut ajouter 75 000 dollars pour les droits de passage du canal de Panama.]

Utilisation, réparation et entretien des vedettes 416 000

[Il est prévu de rembourser au gouvernement qui prêterait les vedettes le coût de quatre mois d'utilisation, y compris les frais de peinture, de réparation et d'entretien (386 000 dollars), auxquels s'ajouteraient 30 000 dollars pour les frais de réparation et d'entretien des vedettes fluviales appartenant à l'ONU.]

Carburant 147 000

(En supposant que chaque vedette soit utilisée en moyenne 150 heures par mois, le carburant à prévoir représenterait un coût de 120 000 dollars pour les vedettes rapides et de 27 000 dollars pour les vedettes fluviales.)

Assurance 20 000

(Assurance responsabilité civile pour les huit vedettes)

8. Location, utilisation et entretien des aéronefs :

a) Avion

On prévoit qu'un gouvernement mettra un avion à la disposition de la mission durant la phase I de l'opération.

Coût du déplacement (aller et retour) de l'avion 50 000

Remboursement des coûts d'exploitation 690 000

(A raison de 100 heures de vol par mois pendant six mois.)

Carburant 72 000

(Sur la base d'une consommation horaire de 450 litres et d'un coût estimatif de 26 cents le litre)

/...

Dollars E.-U.

Frais de peinture et de manutention au sol	35 000
--	--------

(24 000 dollars pour les frais de manutention au sol et les taxes d'atterrissage et 11 000 dollars pour les frais de peinture de l'appareil)

Assurance	41 000
-----------------	--------

(Assurance responsabilité civile)

b) Hélicoptères

Pour assurer à la mission l'appui hélicoptère nécessaire, on prévoit d'utiliser huit hélicoptères légers (liaison/reconnaissance) pouvant transporter quatre passagers et 450 kg de fret et quatre hélicoptères lourds (transport/réapprovisionnement) pouvant transporter huit passagers et 1 800 kg de fret. On présume que ces hélicoptères seraient fournis par un ou plusieurs gouvernements, moyennant remboursement. Le plan des opérations prévoit un déploiement progressif de ces appareils, selon lequel les hélicoptères lourds seraient utilisés pendant 20 mois et les hélicoptères légers pendant 23 mois, à raison d'une soixantaine d'heures de vol par mois et par appareil.

Frais de déplacement (aller et retour) des appareils	1 080 000
--	-----------

(600 000 dollars pour les quatre hélicoptères lourds et 480 000 dollars pour les huit hélicoptères légers)

Remboursement des coûts d'exploitation	5 652 000
--	-----------

[Pour 1 200 heures de vol d'hélicoptère lourd (3 720 000 dollars) et 1 380 heures de vol d'hélicoptère léger (1 932 000 dollars)]

Carburant	158 200
-----------------	---------

[Sur la base d'un coût estimatif de 26 cents le litre et d'une consommation horaire de 360 litres pour les hélicoptères lourds (114 000 dollars) et de 120 litres pour les hélicoptères légers (44 200 dollars)]

/...

Dollars E.-U.

Pièces détachées (stock initial et réapprovisionnement) 600 000

[Pour le transport des pièces détachées et du matériel d'entretien nécessaires pour les hélicoptères, on a prévu d'utiliser deux avions de fret de taille moyenne, qui effectueraient pour commencer deux voyages aller et retour chacun (240 000 dollars) et ensuite un voyage aller et retour toutes les six semaines pour assurer le transport des pièces détachées et/ou la relève des hélicoptères (360 000 dollars).]

Frais de peinture 44 000

(20 000 dollars pour les quatre hélicoptères lourds et 24 000 dollars pour les huit hélicoptères légers)

Assurance 480 000

[Assurance responsabilité civile et assurance sur corps (105 000 dollars), et assurance contre les risques de guerre (375 000 dollars)]

9. Matériel de transport : L'arrivée de véhicule dans la zone de la mission n'est prévue qu'au début de la phase III des opérations. Sur un total de 218 véhicules, une trentaine proviendraient du parc actuellement utilisé par la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONUVEN). Ce transfert serait enregistré dans les comptes de l'ONUVEN et de l'ONUCA sur la base de la valeur nette des véhicules après amortissement. Au cours des phases I et II, les véhicules nécessaires seraient loués sur place, durant les trois premiers mois de l'opération.

Location de véhicules 582 500

(46 véhicules seraient loués pendant 21 jours durant la phase I et 141 véhicules pendant 62 jours durant la phase II, ce qui représente au total 9 708 journées d'utilisation, à raison de 60 dollars par jour.)

/...

Dollars E.-U.

Achat de véhicules 3 523 300

On trouvera ci-après la liste des véhicules à acheter.
 Les montants indiqués comprennent les frais de transport
 et d'assurance :

<u>Véhicules</u>	<u>Total</u>
1 automobile lourde	15 000
8 automobiles moyennes	85 600
33 automobiles légères	306 900
139 véhicules tout terrain (4 X 4)	2 293 500
15 camionnettes à plateau (4 x 4) avec cabine à double place	181 500
21 minibus à 12 places	241 500
1 camion moyen	43 000
Frais de transport	316 700
Frais d'assurance	39 600
	<hr/>
Total	3 523 300

Pièces détachées pour véhicules 65 000

(Le montant prévu ce titre représente environ 2 %
 du prix d'achat des véhicules.)

Carburants et lubrifiants 113 000

(Le montant prévu permettrait d'acheter de l'essence,
 de l'huile de moteur, des lubrifiants et autres
 produits pétroliers pour l'exploitation des nouveaux
 véhicules qui arriveraient dans la zone de la Mission
 au début de la phase III)

Matériel d'entretien de véhicules et coût des contrats
 d'entretien passés avec des entreprises locales 142 000

[Coût initial des contrats qui seraient passés avec
 des entreprises locales (22 000 dollars), frais de
 réparation des véhicules accidentés (20 000 dollars)
 et frais d'achat de matériel et d'outils pour les
 ateliers d'entretien (100 000 dollars)]

Assurance 21 300

(Assurance responsabilité civile pour un parc de
 218 véhicules pendant trois mois)

/...

Dollars E.-U.

10. Communications :

a) Transport par air et déploiement d'un groupe militaire des transmissions

En attendant que l'ONUCA acquière et mette en place son propre réseau de communications dont le fonctionnement sera assuré par du personnel de l'Organisation des Nations Unies, les communications pourront, durant les 60 premiers jours de la mission, être assurées avec l'aide d'un groupe militaire de transmissions fort de 50 personnes.

Transport aérien et frais de voyage 338 000

Le montant prévu sert à payer le transport aérien, le déploiement et le rapatriement du groupe des transmissions, ce qui exigera quatre vols d'avion de transport lourd, ainsi que le remboursement des frais de voyage des membres du groupe des transmissions.

Réparations et entretien du matériel 60 000

Ce montant doit servir à payer les réparations et les pièces de rechange consommables pour le matériel amené sur place avec le groupe militaire des transmissions.

b) Achat et location de matériel et de services de communication

Matériel de communications et pièces de rechange 4 833 200

Ce montant doit servir à payer l'achat, transport compris, de matériel de communications de type tant civil que militaire nécessaire pour la mise en place du réseau de communications de l'ONUCA et se composant des articles suivants :

i) Communications mondiales (2 049 600)

- 1 station terrienne transportable de communications par satellite (880 000 dollars)
- 5 stations mobiles de communications par satellite (250 000 dollars)
- 5 télécopieurs codeurs (120 000 dollars)
- 5 cryptographes (130 000 dollars)
- 5 postes radioaélimprimeurs (ondes décimétriques) (325 000 dollars)

/...

5 antennes log périodiques avec mâts (95 000 dollars)
1 antenne cadre (25 000 dollars)
36 mâts d'antenne (127 000 dollars)
Fret (97 600 dollars)

ii) Matériel mobile et stationnaire de communications
(ondes décimétriques) (919 800 dollars)

24 répéteurs et antennes à ondes décimétriques
(264 000 dollars)
156 radicos mobiles à ondes décimétriques
(82 000 dollars)
26 panneaux solaires (30 000 dollars)
140 radios portatives à ondes décimétriques
(168 000 dollars)
20 changeurs de fréquence pour radios portatives
permettant leur utilisation dans des véhicules
(20 000 dollars)
Fret (43 800 dollars)

iii) Matériel mobile et stationnaire de communications
(ondes décamétriques) (1 359 800 dollars)

36 radios fixes à bande latérale unique (ondes
décamétriques) (313 000 dollars)
6 émetteurs-récepteurs à bande latérale unique
à ondes décamétriques d'une puissance d'un KW
(180 000 dollars)
66 radios mobiles à bande latérale unique
à ondes décamétriques (574 000 dollars)
15 télex téléimprimeurs (45 000 dollars)
50 antennes doublets à large bande, avec mâts
(160 000 dollars)
40 chargeurs d'accumulateurs (8 000 dollars)
150 batteries d'accumulateurs (15 000 dollars)
Fret (64 800 dollars)

iv) Fournitures et pièces de rechange pour le système
de communications (504 000 dollars)

Pièces métalliques pour pylônes d'antenne, rubans et
papier pour téléimprimeur, etc.

/...

Dollars E.-U.

Groupes électrogènes et pièces de rechange 395 800

Le montant prévu doit permettre d'acheter :

7 groupes de 25 KVA à 10 000 dollars pièce
(70 000 dollars)
33 groupes de 10,7 KVA à 6 000 dollars pièce
(198 000 dollars)
25 groupes de 4 KVA à 3 000 dollars pièce
(75 000 dollars)
Pièces détachées (34 000 dollars)
Fret (18 800 dollars)

Matériel téléphonique 357 000

Le montant prévu doit permettre l'achat de :

Standard téléphonique pour le quartier général, pouvant
desservir 10 réseaux primaires et 100 postes
(120 000 dollars)
4 standards téléphoniques pour les bureaux de liaison
(220 000 dollars)
Fret (17 000 dollars)

Matériel d'entretien et de réparation 356 500

Le crédit demandé doit permettre l'achat du matériel
suivant, d'un coût total de 339 500 dollars, plus
17 000 dollars de fret :

Analyseurs pour systèmes de communications wattmètres
de destination, appareils de mesure pour les essais
au banc de radios mobiles et de radios portatives,
ordinateurs de contrôle pour la programmation des
fréquences, multimètres numériques, trousse d'outils,
multiwattmètres, bancs d'essais électroniques,
tabourets, récepteurs panoramiques pour utilisation
aux fréquences de communication par satellite,
compteurs de fréquence (ondes décimétriques et ondes
décimétriques), hétérodynes, indicateurs de puissance,
générateurs d'hyperfréquences, atténuateurs co-axiaux
à gradins, oscilloscopes, appareils pour mesurer
la puissance de sortie, dispositifs pour émissions
d'essai et systèmes d'alimentation des bancs d'essai

/...

Dollars E.-U.

Fournitures électriques	84 000
Relèvent de cette rubrique les fournitures pour câbles électriques et systèmes de communications, générateurs et autres installations électriques	
Téléphone, télex, télécopie, valise, affranchissements et location de boîtes postales	218 000
Ce poste de dépenses couvre la location de téléphones, télex, télécopieurs, etc.	
Matériel air-sol d'aide à la navigation aérienne	360 000
La somme prévue représente le coût du matériel air-sol d'aide à la navigation aérienne à l'intention des hélicoptères, y compris les radiophares circulaires transportables (240 000 dollars) et des postes de radio air-sol-air (ondes décimétriques) (120 000 dollars)	
11. <u>Achat d'autre matériel</u> :	
Mobilier et matériel de bureau	389 000
Le crédit demandé doit permettre d'acheter du mobilier et du matériel de bureau pour tous les emplacements, y compris du matériel de traitement électronique de données	
Autre matériel	250 000
Le montant indiqué représente le coût de matériels divers, notamment jumelles de campagne, boussoles, appareils photographiques, projecteurs, citernes à carburant, caméras vidéo, magnétoscopes, écrans de télévision, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, tentes, ventilateurs électriques et autres matériels	
12. <u>Fournitures et services</u> :	
Vérification externe des comptes	12 000
Le crédit demandé représente le coût de la vérification externe des comptes de la mission	

/...

Dollars E.-U.

Dépenses de représentation..... 6 000

Ce montant est destiné à couvrir le coût de quelques réceptions qui seront offertes aux personnalités locales tant par courtoisie que pour servir les intérêts officiels de la mission

Services contractuels 32 000

Ce poste de dépenses couvre les coûts du blanchissage, du nettoyage à sec et des services de retoucheur fournis aux soldats et aux fonctionnaires du service mobile ainsi que les services de voirie et de nettoyage

Services médicaux, examens médicaux et fournitures médicales ... 80 200

Le crédit demandé couvre le coût des services médicaux et des examens médicaux de fin de mission pour les observateurs militaires

Demandes d'indemnités et règlements divers 24 600

Le montant prévu couvre le coût des demandes d'indemnités et règlements divers découlant de l'activité quotidienne de la mission

Fournitures diverses 92 000

Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût d'articles tels que le matériel de voirie et de nettoyage, les tapis pour aires d'atterrissage des hélicoptères et les bouteilles à gaz

Fournitures médicales et matériel médical 104 000

Ce montant couvre le coût de l'acquisition de matériel destiné au groupe médical et de fournitures médicales

Papeterie et fournitures de bureau 30 000

Le crédit demandé doit permettre d'acheter des fournitures de bureau et articles de papeterie pour toutes les installations

Abonnements 18 000

Le crédit demandé couvre le coût de la souscription d'abonnements aux journaux et périodiques

/...

Dollars E.-U.

Habillement, uniformes et fournitures diverses 60 400

Le montant prévu représente le coût des articles vestimentaires portés par le personnel militaire de l'Organisation des Nations Unies, des uniformes pour le personnel du Service mobile et le personnel local et d'autres vêtements protecteurs y compris les vestes pare-balles.

Intendance générale 235 000

Le crédit demandé couvre le coût de matériel de défense et fournitures diverses y compris du fil de fer barbelé, du fil à boudin, des piquets, des cartes de campagne, des drapeaux et vignettes, du matériel de lutte contre l'incendie, des sacs à sable, etc.

13. Dépenses préliminaires 250 000

Le montant prévu est destiné à couvrir les frais de voyage et les frais connexes des membres du personnel qui se sont rendus au Siège et dans la zone de la mission pour des réunions d'information et de planification pour parfaire la mise au point des plans d'opérations et d'aménagement.

14. Fret et camionnage 375 000

Ce montant estimatif couvre les frais d'expédition, de dédouanement et d'acheminement du matériel, des fournitures et des matériaux divers à destination et en provenance de la zone de la mission qui ne sont pas pris en compte sous une autre rubrique. Il couvre en outre les frais d'emballage (caisses, boîtes et autres conditionnements).

15. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 500 000

Ce montant estimatif couvre le coût du remboursement aux gouvernements des indemnités qu'ils versent, en application de leur législation et/ou des règlements pertinents, aux membres de leurs contingents autres que les observateurs militaires en cas de décès, de blessure ou d'invalidité imputables au service de mission.

/...

Dollars E.-U.

16. Contributions du personnel 600 000

Les dépenses de personnel indiquées sous la rubrique 3 b) (traitements du personnel recruté sur le plan international ou sur le plan local) représentent un montant net. Le crédit prévu sous la présente rubrique représente la différence entre les rémunérations brutes et les rémunérations nettes. Il s'agit de la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Règlement du personnel de l'Organisation.

17. Recettes provenant des contributions du personnel (600 000)

Les traitements et autres formes de rémunération des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sont soumis à retenue au titre de la contribution du personnel conformément à l'article 3.3 du Règlement du personnel. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel et pour lesquelles aucun emploi n'est expressément prévu par une résolution de l'Assemblée générale sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par la résolution 973 A (X) de l'Assemblée générale du 15 décembre 1955. Sont portés au crédit des Etats Membres des montants proportionnels à leur contribution au budget de l'ONU.

/...

ANNEXE III

Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale

Tableau d'effectifs du personnel civil

										I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		II. Agents des services généraux et autres		Personnel recruté sur le plan local		Total II
SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-2/3	Total I	Services généraux	Service mobile	Services généraux et autres	Personnel recruté sur le plan local	Total II					
	1	1	-	2	1	5	2	-	2	-	2					
Groupe de commandement	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	2					
Chef de l'administration	-	1	-	-	-	1	1	1	1	-	2					
Quartier général militaire (Honduras)	-	-	-	-	-	-	2	-	2	4	6					
Sections civiles (Honduras)	-	-	-	2	-	2	8	37	38	38	84					
Bureaux de liaison Honduras	-	-	1	-	-	1	-	3	2	2	5					
Nicaragua	-	-	1	-	1	2	1	8	10	10	19					
Costa Rica	-	-	1	-	1	2	1	7	9	9	17					
El Salvador	-	-	1	-	1	2	1	7	10	10	18					
Guatemala	-	-	1	-	1	2	1	7	9	9	17					
Siège de New York (postes nécessités par le surcroît de travail)	-	1	1	7	4	13	11	-	-	-	11					
TOTAL GENERAL	1	2	1	6	9	30	28	70	82	82	180					

/...

ANNEXE IV

Etat récapitulatif des prévisions de dépenses pour la période
de 12 mois allant du 7 mai 1990 au 6 mai 1991

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1. <u>Dépenses afférentes au personnel militaire</u>		
a) <u>Observateurs militaires</u>		
Indemnité de subsistance	6 488,1	
Frais de voyage lors du déploiement de la relève et du rapatriement	1 067,9	
Indemnité d'habillement et d'équipement	52,0	7 608,0
		<hr/>
b) <u>Autres personnels militaires</u>		
Remboursement aux gouvernements de leurs dépenses de personnel au taux standard	2 033,5	
Indemnité de subsistance	3 929,8	
Frais de voyage lors du déploiement de la relève et du rapatriement	1 172,7	7 136,0
		<hr/>
2. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u>		
a) <u>Personnel médical</u>		
Indemnité de subsistance	333,0	
Frais de voyage lors du déploiement de la relève et du rapatriement	38,0	
Indemnité d'habillement et d'équipement	2,8	373,8
		<hr/>
b) <u>Personnel recruté sur le plan international et sur le plan local</u>		
Traitements du personnel recruté sur le plan international	5 057,0	
Traitements du personnel recruté sur le plan local	886,0	
Dépenses communes de personnel	3 180,6	
Indemnité de subsistance (missions)	2 422,0	
Indemnité de représentation	3,6	
Frais de voyage	156,0	11 705,2
		<hr/>
3. <u>Locaux/logement</u>		
Location et entretien	372,0	
Eclairage, chauffage, énergie et eau	128,0	500,0
		<hr/>

/...

4. Acquisition, utilisation et entretien
de navires de mer

Fonctionnement, réparation et entretien	1 268,0	
Carburant	441,0	
Assurance	40,0	1 749,0
		<hr/>

5. Location, utilisation et entretien
d'aéronefsa) Appareil à voilure fixe

Remboursement du coût de fonctionnement	1 380,0	
Carburant	144,0	
Frais de manutention au sol	48,0	
Assurance	82,0	1 654,0
		<hr/>

b) Hélicoptères

Remboursement du coût de fonctionnement	16 992,0	
Carburant	458,0	
Réapprovisionnement et pièces détachées	960,0	
Assurance	1 152,0	19 562,0
		<hr/>

6. Achat de matériel de transport

Pièces de rechange pour véhicules	124,8	
Essence et lubrifiants	380,0	
Matériel d'entretien des véhicules et réparations effectuées à l'extérieur	100,0	
Assurance	85,2	690,0
		<hr/>

7. CommunicationsAchat de matériel de communications,
de pièces de rechange et de services

Pièces de rechange pour matériel de communications	150,0	
Pièces de rechange pour groupes électrogènes	25,0	
Fournitures électriques	20,0	
Téléphone, télex, télécopie, valise diplomatique, affranchissements et location de boîtes postales	510,0	705,0
		<hr/>

/...

8.	<u>Fournitures et services</u>		
	Vérification externe des comptes	24,0	
	Frais de représentation	10,0	
	Services contractuels	64,0	
	Services médicaux, examens médicaux et fournitures médicales pour les observateurs	126,0	
	Réclamations et ajustements divers	25,0	
	Fournitures diverses	25,0	
	Fournitures médicales	15,0	
	Papeterie et fournitures de bureau		
	Abonnements	36,0	
	Habillement, uniformes et fournitures diverses ...	30,0	
	Intendance générale	76,0	431,0
			<hr/>
9.	<u>Fret et camionnage</u>		60,0
10.	<u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>		500,0
11.	<u>Contributions du personnel</u>		1 615,2
	Total rubriques 1 à 11		<hr/> 54 289,2
12.	<u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>		<hr/> (1 615,2)
